

## L'impossible marché TV

**A**VEC LA FIN DE TV3, C'EST LA DERNIÈRE CHAÎNE DE TÉLÉVISION PRIVÉE SUPRA-RÉGIONALE QUI DISPARAIT. MALGRÉ LA PRIORITÉ accordée au divertissement – dont les célèbres «Big Brother» et «Expedition Robinson» –, l'émetteur zurichois, propriété du groupe Tamedia (*Tages Anzeiger*, *Sonntagszeitung*, *Facts* notamment) n'a pas trouvé une audience suffisante pour attirer les annonceurs. Pour une fois, la médiocrité n'a pas payé.

Comme l'a dit Moritz Leuenberger, «le marché a parlé». Les promoteurs privés, eux, c'est de bonne guerre, mettent en cause les exigences légales trop contraignantes, en particulier en matière de volume et d'interruption publicitaires. Mais c'est oublier que le public helvétique, avec la SSR et les dizaines de chaînes étrangères visibles dans notre pays grâce au câble et aux satellites, dispose d'une offre pléthorique. Par ailleurs la manne publicitaire, qui varie fortement en fonction de la conjoncture économique, n'est pas extensible à l'infini. Ce n'est donc pas un hasard si tous les projets de TV privée – European Business Channel, Züri1, RTL/Pro7 et sa fenêtre programmatique pour la Suisse, Tele24 – ont échoué depuis une dizaine d'années.

Restent donc dans la course à l'audience la SSR et ses nombreuses chaînes régionales ainsi que les TV locales. La première remplit une fonction de service public définie par la loi – prestations de caractère généraliste, information équilibrée et expression

de la pluralité des opinions. Les secondes également, dans la mesure où elles traduisent et renforcent un lien de proximité indispensable.

Plutôt que de stimuler une concurrence accrue, génératrice d'une diversité et d'une qualité très improbables, il s'agit de renforcer la SSR en assurant sa dotation financière. A cet égard, l'essentiel de la redevance lui revient de droit, tout comme relève de l'évidence une répartition des ressources favorables aux régions linguistiques minoritaires. Quant aux TV locales, si leur crédibilité exige qu'elles restent indépendantes des pouvoirs publics, les

collectivités desservies se doivent de les soutenir financièrement.

Tous les grands groupes de presse sont tentés par une diversification multimédia.

Jusqu'à présent ils y ont laissé quelques plumes. Ainsi Tamedia a investi 92 millions dans le projet TV3, sans parler des coûts de fermeture de la station – 30 millions – et le récent rachat de Tele24 pour procéder à sa liquidation. Cet argent provient en bonne partie des bénéfices de la presse écrite. Dès lors, pourquoi ne pas affecter prioritairement ces derniers à l'amélioration de la qualité des journaux et à la constitution de réserves qui permettraient d'affronter plus sereinement les périodes de creux publicitaire? JD

---

Plutôt que de stimuler une concurrence accrue, il s'agit de renforcer la SSR en assurant sa dotation financière

### Sommaire

**Libéralisations** : Les juges rappellent le primat du politique (p. 2)

**Assurance maternité** : Il n'est pas trop tard pour bien faire (p. 3)

**Autonomie communale** : L'aménagement du territoire en question (p. 4)

**Casinos** : La géographie élastique du Conseil fédéral (p. 5)

**Territoire** : De l'exécutif communal à la gouvernance locale (p. 6)

**Chronique d'Anne Rivier** : Sylvie met un frein à son endettement (p. 8)

# Les juges rappellent le primat du politique

**Dans un récent arrêt, le Tribunal fédéral rappelle que la loi reste la référence première dans le processus de libéralisation du secteur des télécommunications. Un rappel qui n'est pas sans importance dans le débat sur l'ouverture du marché de l'électricité.**

**L'**an dernier, la Commission fédérale de la communication (ComCom) avait exigé de Swisscom qu'il respecte les règles de l'interconnexion pour la location de ses lignes à une société zurichoise active dans la transmission des données: un prix déterminé, plus bas que celui pratiqué et selon les conditions commerciales usuelles. Par contre la ComCom refusait à la même société le droit de bénéficier de ces mêmes règles pour les moyens de transmission.

Sur recours des deux parties – l'opérateur national et la société zurichoise –, le TF a donné raison à la ComCom dans le second cas et l'a désavouée dans le premier. Swisscom obtient donc gain de cause sur toute la ligne.

## Colère de la *Neue Zürcher Zeitung*

Ces deux décisions ont suscité la colère de la *Neue Zürcher Zeitung*. Cette dernière y perçoit un frein à l'extension de l'obligation d'interconnexion – à savoir l'intégration fonctionnelle des réseaux et des services de télécommunications qui ouvre l'accès à des tiers –, extension nécessaire à une véritable libéralisation de ce secteur. Le quotidien zurichois

relève également le désaveu infligé à l'organe de régulation, la ComCom, qui se voit ainsi interdire une interprétation de la loi conforme au développement rapide des télécommunications.

## Conditions claires fixées par les autorités

On peut regretter que la législation en vigueur ne réagisse pas assez rapidement à l'évolution des besoins et des techniques de communication. Et

**la Commission fédérale de la communication se voit ainsi interdire une interprétation de la loi conforme au développement rapide des télécommunications**

l'on sait que Swisscom n'hésite pas à profiter de sa position dominante pour faire la vie dure à ses concurrents. Reste que les juges de Mon-Repos ont procédé à un rappel utile. La libéralisation de secteurs qui relèvent de la compétence étatique doit se dérouler dans la légalité. Il n'appartient pas à l'organe de régulation – autorité d'application – de modifier ce cadre légal; tout au plus peut-il faire preuve d'initiative lorsque le législateur a délibérément prévu une marge d'interprétation. Si ce cadre s'avère inadéquat, c'est à ce dernier et à lui seul de réagir, par le biais d'une révision de la loi ou de l'ordonnance.

Sur le marché de l'électricité, on assiste à une tentative similaire d'usurpation de fonction. Des fournisseurs d'électricité

essaient d'approvisionner des clients en exigeant, sur la base du droit de la concurrence, le passage par des réseaux qu'ils ne contrôlent pas. Ils anticipent ainsi l'entrée en vigueur de la loi sur le marché de l'électricité (LME). La Commission fédérale de la concurrence (ComCo) leur apporte son appui. En effet, elle croit pouvoir libéraliser ce marché au nom de l'interdiction des positions dominantes. Or ce raccourci, à coup sûr, ne recevra pas la bénédiction du Tribunal fédéral. Le transport d'énergie relève de la compétence de la Confédération et les cantons restent maîtres de leur réseau. Si, par hypothèse, le point de vue de la ComCo prévalait alors même que la LME était rejetée en votation populaire – le droit de la concurrence prime –, la situation sur le

marché de l'électricité deviendrait chaotique. En effet, les collectivités publiques qui, en vue de la prochaine libéralisation du marché, ont donné un statut privé à leurs sociétés électriques, se verraient contraintes d'ouvrir leur réseau à des tiers. Par contre, les sociétés de droit public des cantons qui ont opté pour une stratégie protectionniste – le maintien du monopole – pourraient s'opposer à cette ouverture. L'ouverture sauvage du marché par la ComCo conduirait donc à une inégalité de traitement inacceptable et à l'émergence d'un pseudo-marché.

Dans ce domaine également, il incombe aux autorités politiques, et non à l'instance de contrôle de la concurrence, de décider du principe de la libéralisation et d'en fixer clairement les conditions. *jd*

## Petit tour de Suisse

*Le Peuple Valaisan*, hebdomadaire des socialistes du Bas-Valais, a demandé aux membres du bureau exécutif du Parti socialiste du Valais romand quelles étaient les personnalités politiques les ayant marqués. On y trouve des figures historiques: Rosa Luxembourg, Jean Jaurès; le fondateur du journal, Albert Dussex; des contemporains, Ruth Dreifuss et Fernand Cuche. Mais personne n'a cité expressément Charles Dellberg, l'infatigable pionnier du socialisme en Valais (1886-1978).

Au sujet des bureaux de poste condamnés à la disparition, notons celui de l'Union Postale Universelle, à Berne, situé à côté de cette organisation spécialisée des Nations Unies fondée et établie dans la capitale depuis 1874. *cfp*

# Il n'est pas trop tard pour bien faire

Grâce à Pierre Triponez, directeur de l'Union suisse des arts et métiers, la Suisse va peut-être enfin avoir une assurance maternité digne de ce nom. Un étonnant retournement de situation.

L'assurance maternité risque finalement de se concrétiser grâce à ceux qui s'y étaient opposés. Etonnant retournement de situation. Le projet de Ruth Dreifuss qui prévoyait un congé pour toutes les mères, qu'elles aient ou non une activité lucrative, est refusé par le peuple en 1999. Ses adversaires les plus farouches sont les milieux patronaux. Ceux-ci, un peu trop empressés à condamner toute assurance sociale supplémentaire, ont fait campagne sur la fragilité financière du projet qui prévoyait de se servir des allocations pertes de gain et d'une éventuelle augmentation de la TVA. La droite politique et économique pour qui l'opération était financièrement blanche, a su convaincre le peuple et faire capoter le projet.

Bien mal leur en a pris. A la suite du refus populaire, le bébé

passa dans les mains de Ruth Metzler. La conseillère fédérale du Département de justice et police propose un modèle uniquement destiné aux femmes exerçant une activité lucrative mais financé exclusivement par les employeurs. Le projet n'est plus conçu comme une assurance sociale mais il s'inscrit dans le Code des obligations. Indignation de la gauche, qui juge le projet insuffisant, colère, à nouveau, des milieux patronaux qui se retrouvent devoir financer tout seuls un congé maternité pour les femmes actives. La guerre idéologique menée contre le projet Dreifuss ne résiste pas au juridisme trop coûteux de Ruth Metzler. Il faut vite trouver une solution sans trop de frais.

C'est donc de Pierre Triponez, directeur de l'USAM, que vient le salut. Et c'est sur son projet, soutenu par 108 parle-

mentaires, que les Chambres se pencheront, le 13 décembre prochain. Le modèle prévoit un congé maternité de quatorze semaines, payé à 80% du salaire et financé exclusivement par les APG. Au cas où les réserves seraient épuisées, on recourrait alors à un relèvement de 0,3 à 0,4% du taux de cotisation salariale. La méthode Triponez qui ressemble à s'y méprendre au projet Dreifuss bénéficie d'un large consensus. A tel point que la solution Metzler est aujourd'hui abandonnée.

Il y a donc deux bonnes nouvelles. Après plus de cinquante ans d'atermoiements, la Suisse va enfin se doter d'une assurance maternité. Le dossier, enlisé, est sorti de l'ornière. D'autre part, le projet de l'USAM est nettement plus profitable aux mères que ne l'était celui de Ruth Metzler qui tenait compte de l'ancienneté des femmes

dans l'entreprise et excluait de facto les jeunes mères du droit à un congé maternité.

Inutile d'avoir l'esprit revan- chard: ce n'est pas parce que les associations patronales ont contribué à faire capoter le projet d'assurance maternité présenté au peuple qu'il faudrait faire les fines bouches quand ils contribuent à le ressusciter, même pour des motifs intéressés. Reste néanmoins une dernière remarque. La démocratie suisse est ainsi faite qu'un dossier au point mort depuis cinquante ans se dénoue quand les milieux patronaux sortent la solution de leur chapeau pour ne pas avoir à mettre la main à leur porte-monnaie. *gs*

## Courrier

### Pas de larmes pour Davos

J'ai été très surpris de l'éditorial de DP 1494 dans lequel Yvette Jaggi reproche aux responsables suisses de n'avoir pas su conserver le siège du Forum de Davos. Regretter que cette très puissante institution ne puisse bénéficier de la liberté d'expression est une chose. Faire de son

maintien en Suisse un objectif politique en est une autre.

Le Forum économique mondial est la vitrine du néolibéralisme triomphant, malgré quelques déboires: tragédie du World Trade Center où un mouvement fascisant instrumentalise l'humiliation du tiers-monde, récession

qui accélère la dégradation de l'emploi, du travail, de la vie des entreprises.

Les regrets d'Yvette Jaggi sont hors de propos. Le projet politique de DP auquel j'adhère, gagnerait en crédibilité s'il était moins discret sur la défense de la solidarité. *Claude Bossy*

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:  
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (ag),  
Jacques Guyaz (jg),  
Yvette Jaggi (yj),  
Charles-F. Pochon (cfp),  
Anne Rivier

Composition et maquette:  
Allegra Chapuis  
Géraldine Savary

Responsable administratif:  
Marco Danesi

Impression:  
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
@abonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: domaine.public@span.ch  
CCP: 10-15527-9  
[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# L'aménagement du territoire en question

**A l'occasion d'une conférence de presse sur les finances cantonales et la participation des communes à la facture sociale, le conseiller d'Etat Claude Ruey annonce la remise en cause d'un principe de base de l'aménagement du territoire.**

**Philippe Bieler, absent ou non associé à cette conférence, est interpellé.**

**C'**était une conférence de presse sur les problèmes financiers récurrents du canton.

Le Conseil d'Etat annonçait l'abandon du rattrapage de la facture sociale imposé aux communes, en deux ans. Les raisins étaient trop verts. En contrepartie, il proposait la montée en puissance de cette facture pour les communes afin d'obtenir en trois ans un partage 50/50. Ce serait équitable et nous dit-on politiquement faisable. Donc une bonne chose. Mais...

Les communes paient plus, et pourtant leurs compétences s'amenuisent. C'est en fait la logique d'Etacom. Police, école, la centralisation est décidée ou proposée. L'action sociale pourrait être un domaine de responsabilités décentralisées, régionalisées. Mais cette régionalisation repose sur le principe que tous les habitants du canton doivent pouvoir bénéficier des mêmes services. Elle ne laisse à l'initiative locale que l'organisation et son contrôle. Reste l'aménagement du territoire. Et là, surprise, le conseiller d'Etat Claude Ruey, en l'absence de Philippe Bieler responsable de l'aménagement du territoire (absence volontaire ou n'a-t-il pas été invité?), annonce qu'une plus

grande marge de manœuvre sera laissée aux communes. L'Etat contrôlera la légalité de leurs décisions, mais pas leur opportunité. Si cette mesure est confirmée, l'aménagement du territoire serait gravement compromis.

## **L'émiettement des communes**

Les communes, adaptées aux paroisses et à la société paysanne, sont inadaptées à une société où la mobilité a bouleversé les données du territoire. Imaginons qu'elles aient toutes l'ambition de se développer sur le même modèle, nous aurions 384 fois des zones d'habitation, des zones villa, des zones artisanales, industrielles, commerciales, etc.

Certes la réalité géographique et celle de la demande tempèrent ces prétentions, mais pas totalement. L'émiettement encourage si ce n'est «un peu de tout, partout», du moins le «un peu de quelque chose, partout». L'effort de l'aménagement du territoire a été non pas de figer l'occupation du territoire, mais de la canaliser et de tenter de regrouper sur des centres renforcés les développements industriels, commerciaux, et aussi scolaires, administratifs, etc. Renoncer à juger l'opportunité

d'une décision communale, c'est casser cette orientation, c'est condamner l'idée même d'un plan directeur. Ce serait une incroyable régression.

Au-delà de l'aménagement du territoire se pose la question de la vitalité des petites communes, trop faibles pour assumer une véritable autonomie. Que de règlements communaux qui sont la copie conforme du modèle cantonal! Une des raisons d'être de la Constituante aurait été d'exiger que les communes aient la taille d'une autonomie authentique. On regrette qu'elle ait cané devant l'obstacle.

## **La distance d'impartialité**

La bonne administration suppose une distance entre celui qui prend la décision et celui qui est concerné par cette décision. Les liens de parenté, de trop grande proximité donnent l'impression que la décision a été prise *ad personam*. Dans les petites communes,

cette distance de sérénité n'existe pas. Et il est facile aussi d'imaginer qu'une coalition d'intérêts, en fait quelques familles, soit majoritaire, à la Municipalité ou au Conseil communal.

Dans ces circonstances, il est naturel que le canton se réserve un jugement non seulement sur la légalité des décisions, mais sur leur opportunité. Et il y renoncerait? Cette démission serait incompréhensible.

## **Adresse à Philippe Bieler**

Sur un sujet de cette importance, le Chef du département ne peut se taire longtemps. Quelle est la portée de la décision réellement prise? L'approuve-t-il ou s'en distance-t-il? Des principes fondamentaux défendus par ses prédécesseurs sont en cause. Il serait tout de même paradoxal qu'un écologiste doive couvrir leur abandon alors qu'ils sont indispensables à la maîtrise de l'aménagement du territoire. *ag*

## Précision

Le «sorbe» est devenu «serbe» dans une brève du numéro 1494 de *Domaine Public*. Mais cette involontaire coquille ne trahit pas la réalité. Le sorbe est une langue d'Allemagne de l'Est. Or, elle s'appelle en fait le «sorabe» (en allemand «*sorbisch*»). C'est une langue slave donc «serbe», mais en caractère latin. «Serbe» était donc aussi correct.

Tiré du journal *Noua Doba* (Temps nouveaux).

*cfp*

# La géographie élastique du Conseil fédéral

**P**ierre Dubois est président de la Romande des Jeux. Ancien conseiller d'Etat socialiste du canton de Neuchâtel, de 1980 à 1987, l'homme se départit rarement de son calme et de sa sérénité. Mais la décision du Conseil fédéral d'écarter tous les projets de la Romande des Jeux de la nouvelle carte des casinos en Suisse romande l'a fait réagir. Entretien *gs*.

**DP: La Romande des Jeux critique le manque d'impartialité du Conseil fédéral concernant l'attribution des autorisations de casinos A et B. Pourquoi?**

Pierre Dubois: Au niveau de l'analyse politique, je considère que la ligne de conduite adoptée par le Conseil fédéral est inadmissible. On a écarté ce qui était public; non seulement tous les projets de la Romande des Jeux, mais aussi les casinos de Genève, de Bienne, de Thounne et de Locarno qui étaient des projets d'utilité publique. Sur

les vingt-deux projets publics seul Lugano (qui est à 60% aux mains de la ville) a été choisi. Le Conseil fédéral a le droit de favoriser les intérêts privés des casinotiers. Mais s'il le fait, il doit alors respecter les règles du jeu qu'il a lui-même fixées.

**Qu'est-ce qui n'a pas été respecté?**

Le Conseil fédéral a publié des directives précises concernant l'attribution des casinos. Un certain nombre d'entre elles n'ont pas été respectées dans les projets retenus.

La Suisse romande a été délimitée en un territoire divisé en deux parties: d'un côté Genève, Vaud-ouest, Neuchâtel, Fribourg et Jura et de l'autre Vaud-Est et Valais. Le premier secteur avait droit à un casino A et à trois ou quatre casinos B. Le second, en revanche, n'avait pas droit à un casino A, mais seulement à deux casinos B. Or, sans vouloir faire de la polémique, Montreux qui, je crois,

est considéré par tout le monde comme à l'est du canton de Vaud, a reçu l'autorisation d'ouvrir un casino A; ce qui contredit la directive. Cette décision nous a pour le moins étonnés. On s'est alors adressé à la commission qui nous a répondu que l'interprétation du Conseil fédéral situait Montreux à l'ouest du canton. Drôle de notion de géographie!

Deuxième critère, il était demandé de proposer des projets situés dans des lieux touristiques. La Romande des Jeux a scrupuleusement suivi les directives et déposé des demandes d'autorisation pour des casinos situés dans des lieux touristiques. Résultat final, le Conseil fédéral choisit Granges-Paccot, Courrendlin et Meyrin qui sont tout sauf des endroits attractifs de ce point de vue là.

Enfin, troisième critère, l'ordonnance du Conseil fédéral exigeait que les casinos assurent 25 millions de revenu brut par année. Mais les projets retenus

comme Zermatt, Crans-Montana ou Courrendlin prévoient d'arriver à 8 millions. Quant à Montreux, il annonçait au départ un revenu de trente millions par année. Et au moment où le groupe français Barrière entre dans l'affaire, le revenu passe à 90 millions, ce qui ferait de Montreux un des casinos les plus fréquentés d'Europe. Il faut en effet accueillir 3500 visiteurs par jour pour arriver au résultat escompté.

**Que pouvez-vous faire aujourd'hui?**

Nous avons demandé une explication au Conseil fédéral fin octobre. Nous n'avons pas encore reçu de réponse. Nous avons aussi saisi la commission de gestion du Conseil national et du Conseil des Etats qui va se pencher sur le problème.

Vous savez, je fais de la politique depuis cinquante ans et j'ai l'habitude de perdre, ce n'est pas le problème. Mais là, rien n'est clair. ■

## Humeur

### Deux poids, deux mesures

Le Conseil fédéral a pris quinze minutes pour avaliser, telles quelles, les décisions de la commission chargée d'octroyer les autorisations de casinos. Quinze minutes pour décider de l'avenir des casinos de Suisse romande et pour attribuer les 600 millions de revenu annuel qui proviendraient des jeux de hasard. Un temps qui paraît largement insuffisant pour faire une évaluation politique du problème. Et plus insuffisant encore pour vérifier si les ordonnances de la loi sur les casinos ont été respectées. Ruth Metzler, conseillère fédérale PDC, a délégué en toute confiance la responsabilité du dossier aux membres de la commission et à son administration dont on connaît, dans ce domaine, les partis pris et les sympathies.

Face aux critiques, elle se contente de hausser les épaules et ferme la discussion quand on met en évidence le non-respect

des directives qu'elle a elle-même contribué à fixer. Le choix de la commission puis du Conseil fédéral ne correspond pas aux critères géographiques, financiers, économiques pourtant contraignants? Ce n'est pas grave, la décision est prise et les recours sont impossibles. Dans d'autres domaines, pourtant, Ruth Metzler a su défendre le strict respect des lois contre des décisions à prendre au cas par cas. Doit-on considérer aujourd'hui que les directives émanant du Département de justice et police peuvent être interprétées avec plus de souplesse?

Ruth Metzler nous invite-t-elle à pratiquer le même déni des lois avec les étrangers à qui l'on refuse l'admission en Suisse faute de compétences professionnelles suffisantes, avec les sans-papiers que l'on renvoie sans reconsidérer leur dossier, ou avec les demandeurs d'asile que l'on refoule à la frontière? *gs*

# De l'exécutif communal à la gouvernance locale

L'ouvrage de Jean-Philippe Leresche et de seize auteurs franco-suisses brosse un vaste tableau, bien qu'incomplet, du «cas suisse» : le gouvernement communal.

Pour être important, pour marquer un véritable progrès dans la recherche, l'analyse et l'aide aux décisions difficiles, un ouvrage collectif n'a pas besoin de faire preuve de consistance d'un bout à l'autre ni de cohérence totale entre les chapitres. Le dernier livre publié sous la direction de Jean-Philippe Leresche le montre bien, même s'il laisse beaucoup de questions grandes ouvertes.

## Sur les espaces vécus

Adoptons d'abord le langage, annoncé par le titre : *Gouvernance locale, coopération et légitimité*\*. Malgré leur allure un peu mode, les mots choisis reflètent bien les trois principaux centres d'intérêt des seize auteurs convoqués, dont cinq Français et trois universitaires non lausannois. En effet, l'un des intérêts du livre réside dans l'approche multiple du «cas suisse dans une perspective comparée», par-dessus le Jura et la Sarine.

Non que cette diversité d'horizons apporte des points de vue nouveaux. Mais justement parce qu'elle confirme la nature des problèmes des collectivités

locales, particulièrement des villes et grandes communes. Partout et de plus en plus, les espaces du vécu débordent les territoires institutionnels, entraînant toutes sortes de distorsions et d'asymétries.

Pour l'heure, les exécutifs communaux doivent s'appuyer sur des structures et des hiérarchies qui tendent à oublier leurs fonctions et à prendre leur propre maintien comme finalité ultime. Ces mêmes gouvernements locaux, le plus souvent conscients de la nécessité de coopérer à l'échelle de la région urbaine ou du pays, peinent à passer au stade de la gouvernance, dont les auteurs rassemblés par J.-P. Leresche se font des représentations diverses, mais toutes idéalisées.

D'ici que, par l'effet d'une raison miraculeusement triomphante, la gouvernance coopérative s'instaure enfin, les pouvoirs locaux s'efforcent de faire et d'obtenir les corrections les plus urgentes. Quitte à s'épuiser dans le réglage jamais assez fin de la délicate mécanique des systèmes de péréquation.

Les plus audacieux ne se contentent pas d'aménager les fonctions, ils opèrent des rema-

niements plus fondamentaux. La question des fusions de communes est évoquée dans plusieurs contributions à l'ouvrage en question. Particulièrement intéressants : les résultats, présentés par Reto Steiner, chercheur à l'Université de Berne, d'une étude empirique sur la coopération intercommunale et la fusion. D'où il résulte que la première constitue bel et bien une préparation, des esprits comme des structures, au changement d'échelle représenté par la seconde (voir tableau). Constat sans surprise, mais fondé sur une vaste enquête auprès de plus de 2400 communes (sur 2900 «cellules de base de la démocratie»).

Cette étude empirique n'est que l'une des découvertes à faire par la lecture de *Gouvernance locale, coopération et légitimité*. Un livre important, comme dit plus haut, à mettre idéalement sur toutes les tables municipales. *yj*

\*Leresche Jean-Philippe, *Gouvernance locale, coopération et légitimité – Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris, Pedone, Coll. Pouvoir local 1, 2001.

## Y a-t-il eu des discussions concrètes de fusion?

		oui nbre	%
Intensité de la collaboration (nbre de domaines concernés)	jusqu'à 5	89	14,4
	6-10	168	15,6
	11-15	132	23,9
	16-20	34	33,0
	21-25	9	27,3
	26 et plus	10	21,7
Toutes les communes (N=2432)		442	18,2

Source: *Gouvernance locale, coopération et légitimité – le cas suisse dans une perspective comparée*, page 133.

# Les syndicalistes aiment la grande toile

**Malgré quelques embûches, l'emploi de l'Internet par les syndicats se développe partout. Avec efficacité et un certain plaisir.**

L'utilisation d'Internet est-elle développée dans le monde syndical? Un petit sondage sans prétention, car réalisé sur une centaine de personnes dans le monde francophone, dont un seul Suisse, a été réalisé par des Canadiens. Les réponses ne sont pas à prendre au pied de la lettre bien sûr, d'autant que les pratiques syndicales diffèrent fortement d'un pays à l'autre et que seuls les syndicalistes utilisateurs d'Internet ont été consultés.

## Concernant le courrier électronique

Les Canadiens comme les Français sont satisfaits à plus de 80% de la tenue et de la mise à jour des sites des organisations syndicales. Ce résultat est remarquablement élevé lorsqu'on sait à quel point le maintien d'une information utilisable et de bonne qualité est un des principaux problèmes de nombreux sites Internet. Il semble donc que les syndicats ont réellement su faire de

leurs sites des outils de travail efficace, du moins chez nos amis francophones.

Un autre résultat concerne l'utilisation du courrier électronique. Plus de 55% des sondés considèrent que leur syndicat les informe régulièrement à l'aide de courriers et pour 30%, ce n'est jamais le cas. A noter que l'utilisation des mails semble plus répandue chez les Français, près de 70% de réponses, contre 45% chez les Québécois. Ce résultat semble assez surprenant, mais il ne doit pas être pris au pied de la lettre. Notons que parmi les sondés, il n'y a que 12% de délégués syndicaux professionnels.

Même si le sondage ne l'indique pas, on peut penser que l'usage du mail est beaucoup moins répandu chez les fédérations syndicales ouvrières dont les membres n'ont pas un PC sur leur établi ou leur chantier que chez les syndicats qui défendent les cols blancs. L'utilisation des réseaux d'entreprises pour diffuser les messages syndicaux est considérée comme

normale par plus de 75% des sondés.

Nous sommes là dans un domaine délicat avec de grandes différences d'une entreprise à l'autre. L'utilisation des réseaux internes pour des pratiques syndicales est pratiquement passible d'un renvoi immédiat dans certaines grandes entreprises anglaises ou françaises. Nous connaissons des administrations helvétiques dotées de règlements fort vertueux et d'une pratique très laxiste. Les syndicats doivent deviner jusqu'où ils peuvent aller. Envoyer des mails à tous les employés n'est généralement pas toléré. Transmettre discrètement des informations aux seuls membres est généralement admis... à condition que cela ne se sache pas trop! Donc sans rodomontades et battage médiatique, l'Internet syndical, ça existe et ma foi, ça n'a pas l'air de trop mal marcher. *js*

Visiter le site des Chroniques de Cybérie à l'adresse: <http://www.cyberie.qc.ca>

## Internet

### Le site des expos

Aller au delà des mementos traditionnels pour trouver des informations sur les expositions d'art en cours, voilà ce que propose un site d'informations et de réflexion critique d'art en Suisse et dans le monde.

Patrick Schaefer n'est pas un novice. Il a dirigé le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, a été conservateur adjoint à la Fondation de

l'Hermitage, toujours à Lausanne, et publie depuis de nombreuses années des articles consacrés à la peinture, essentiellement pour la revue *L'Oeil*.

Il propose un site complet sur les expositions, quelles soient dans les villes suisses ou ailleurs dans le monde. L'agenda est réactualisé au fil des nouveautés et tous les sites des musées présentés, qu'ils soient à Bâle ou à Rotterdam, sont

consultables. Patrick Schaefer apporte un commentaire bref et personnel sur les expositions qu'il a pu voir.

Le site possède aussi un Forum sur lequel on trouve des entretiens réalisés par Patrick Schaefer avec de conservateurs de musée, comme par exemple, Lucienne Peiry, directrice du musée de l'Art Brut ou Jörg Zutter, actuel conservateur de la National Gallery of Art de

Canberra. Enfin, le site est enrichi de contributions extérieures qui se penchent sur l'actualité artistique.

Bref, un site utile pour toutes celles et ceux qui ont la possibilité de sauter dans un avion pour Londres, Paris ou Rotterdam mais aussi pour les moins chanceux qui en visitant le seul site, peuvent déjà en rêver. *gs*

[www.art-en-jeu.ch](http://www.art-en-jeu.ch)

# Sylvie met un frein à son endettement

Par Anne Rivier

Pendant toute ma jeunesse j'ai entendu ma mère me seriner :  
– Sylvie, tu n'as aucun sens de la pièce de cent sous, l'argent te brûle les doigts, tu finiras comme Job : sur un fumier .

A force, ça marque. De sorte que, jusqu'à sa mort, je calculais chaque centime. Je comparais les prix, j'attendais les soldes, je gérais le ménage avec parcimonie. Et puis je payais cash : une dette m'aurait rendue malade. Avec mon mari j'étais pourtant très à l'aise. J'étais à la fois sa femme et son assistante médicale. Il me payait mal, d'accord, mais j'avais libre accès à la totalité de ses comptes. Et je n'en faisais rien.

Le petit crédit, les emprunts successifs, ma rage de gaspillage, c'est récent. J'ai sauté d'un extrême dans l'autre. Je suis tombée dans le panneau général, j'ai confondu être et consommer, consommer et avoir. Chimères. La consommation vous fait subir, désarmé, les frustrations que par essence elle engendre à l'infini.

Et aujourd'hui relancer la consommation serait un devoir civique ? Admettons. Mais vivre bien et consommer mieux ne s'apprend pas encore à l'école. Votre Fédération est plus nécessaire que jamais. Je tenais à cette deuxième consultation, ne serait-ce que pour vous remercier. Sans vous, je n'aurais pas eu le courage d'affronter le désastre.

J'ai donc réexaminé votre proposition de budget, le plan de désendettement. En quatre ans, je devrais m'en sortir. Je reprendrai les anciennes habitudes d'économie. Et ma mère pourra se rendormir tranquille.

Je ne comprends toujours pas comment j'ai pu changer aussi radicalement. Dans ma famille, on ne roulait pas sur l'or, vous savez. Mon père travaillait à la Fabrique de Chocolat. Il a fini contremaître, une carrière entière dans les chaînes. Et dans l'odeur ! Le chocolat, ça pue.

Depuis que l'usine a fermé, mon père évite de passer devant. A cause des souvenirs, des copains décédés. A quatre-vingt-quatre ans, on est cerné par les fantômes. Le demi de blanc au « stamm », c'est faute de combattants qu'on doit y renoncer. Mais mon père est un têtard. Avec les survivants de son équipe, ils se réunissent le mardi à midi désormais. L'ambiance a changé, normal. Ces messieurs ne trinquent plus. Ils boivent de l'eau plate, ils mangent « léger ». Ils sont délicats de l'estomac, ils ont des diverticules, des régimes spéciaux, des boîtes à pilules pleines les poches.

Pour l'addition, en revanche, c'est le cirque coutumier. La radiologie obligatoire des années de pénurie, ils l'ont intégrée comme une seconde nature. Mon père, c'est l'exception. Plus il vieillit, plus il aime faire la fête, offrir des cadeaux.

Ma mère, c'est une autre paire de manche. Elle a vécu septante-sept ans en dessous de ses moyens. Elle ne s'accordait ni privilège ni plaisir. Elle aurait pu se prévaloir de son rôle de mère, d'éducatrice de ses quatre enfants, exiger la reconnaissance de ce statut. Non. Elle était de cette génération pour qui la simple affirmation de ses désirs était tabou.

Mon père trimait, ma mère ne faisait « rien ». Elle nous soignait, nous sustentait, nous consolait, intimement persuadée que la chaîne d'usine de son mari valait mieux que sa chaîne domestique. Quand je lui disais que, sans elle, aucun de nous n'aurait réussi, elle rétorquait que c'était grâce à notre père, grâce aux prêts que la Fabrique lui avait octroyés à lui, l'Ouvrier Méritant que nous, ses enfants, avons pu nous former correctement. Elle a poussé l'effacement de sa personne jusqu'à s'en aller d'un infarctus foudroyant, comme ça, sans prévenir. Une année avant, elle avait contacté les Pompes funèbres pour organiser ses futures obsèques. Elle nous aura enlevé cette dernière occasion de la gâter.

Comment respecter quelqu'un qui ne se respectait pas ? N'est-ce pas un peu sa faute si j'en suis arrivée là ? Si nos parents ne peuvent nous servir d'exemple, qu'ils nous servent au moins d'excuse. Elle s'était contentée de nous inculquer des règles de conduite, la politesse, la modestie, le goût de la hiérarchie. Et le sens de la pièce de cent sous. Sans lequel il est impossible de mener une existence honnête et valable.

J'ai essayé. Mais la mort de ma mère a balayé ces beaux principes. J'ai lâché les amarres, le gouvernail et la grand-voile. Un mois après son enterrement, j'ai demandé le divorce. Mon père m'a soutenue là où mes frères tentaient de me dissuader. Quitter un médecin, chirurgien de renom, une villa avec piscine, une situation stable pour un monde aléatoire, à mon âge ?

La profession d'épouse-assistante, vous savez, c'est une espèce d'exploitation « soft ». Acceptée par les deux parties, je veux bien. Sauf que les chirurgiens sont des cas spéciaux. Leur stress, leurs responsabilités énormes les rendent invivables. Les sautes d'humeur, les amphétamines le matin, les calmants le soir, la vie sociale suspendue à un portable, j'en ai eu marre. D'un coup. Un dimanche de novembre, après dix-huit ans de bénévolat j'ai coupé le cordon. Entre nous, tout s'est arrangé à l'amiable : mon mari a insisté pour me verser une pension dès notre séparation.

Et c'est là que ça a commencé. L'appartement. Je l'ai acheté trop cher en empruntant trop d'argent à un taux trop élevé. Avec mon nouvel emploi, un mi-temps royalement payé, j'étais euphorique. Ça n'a pas duré. Vint le contrecoup, ce malaise constant, cette sensation de vide. Puis la solitude, la vraie, celle qui vous condamne à vous-même. Je ne lui ai pas trouvé d'autre antidote que cette dégringolade dans la futilité. Des mois durant, je ne me suis sentie bien que dans les boutiques, les trésors de banque où l'on m'accueillait en susurrant mon nom. J'étais devenue une droguée du shopping.

Une de mes amies, vieille abonnée de *J'achète mieux*, m'a rappelé l'existence de votre Permanence. J'ai pris rendez-vous, vous étiez mon dernier recours.

Vos consultations devraient être remboursées par la LAMal, si, je vous assure. ■